

Agroforesterie – Parcelle pilote Font de Mai - réunion 2 - Compte-rendu- 15/06/15

Présents :

Bernard BAUDIN (oléiculteur, élu chambre d'agriculture), André GORLIER (service environnement-forêt, Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile CAPAE), Ludivine GUY (Forêt Modèle de Provence), Daniele Ori (AGROOF), Philippe PINTORE (service environnement-forêt, CAPAE), Olivier POURTAL (maraîcher bio), Vincent RIOUX (producteur de spiruline), Martine THEROND (service agriculture, CAPAE), André VILLENEUVE (Chambre d'agriculture), François WARLOP (GRAB).

Excusé :

Claude BARGIN (apiculteur), Denis BON (président CETA), Amaury FRANCHITTI (maraîcher bio), Virginie MAKEEFF (horticultrice, fleurs coupées et comestibles bio), François VEYRIER (CETA du Pays d'Aubagne).

1. Présentation des systèmes agroforestiers

Daniele Ori débute par une présentation des différents systèmes agroforestiers à l'échelle du bassin méditerranéen. Parmi les associations culturales les plus communes, on recense :

- Différents systèmes dont la vigne est une des composantes clé :
 - o Alternant avec des rangs d'olivier (plantés à un espacement de 6m x 6m)
 - o Des chênes truffiers (Drôme)
 - o Des peupliers (Italie : vigne cultivée grimpant dans les oliviers)
 - o Des fruitiers (Alpes)
- Des cultures (maraichage, petits fruits) au sein d'un verger nouvellement planté en attendant que les arbres deviennent productifs ;
- Des cultures céréalières et des essences forestières, feuillus précieux ou fruitiers (noyer/cormier/peuplier...) ;
- Des cultures maraîchères et des arbres forestiers – exemple de Denis Flores dans le Gard - le choix des emplacements des légumes cultivés s'effectue en fonction de l'éclairage au sol. Selon le traitement des noyers (élagués, émondés ou taillés en « arbre têtard »), les conditions d'éclairage au sol varient. Les techniques du BRF pour avoir une couverture permanente du sol et de buttes de cultures sont également mises en œuvre ;

D'autres systèmes peuvent être qualifiés d'agroforestiers :

- Impliquant des ligneux fixateur d'azote : baguenaudier, coronille, caroubier ;
- Les systèmes sylvopastoraux : élevage sous couvert forestier type Dehesa espagnole ;
- Les haies, possédant de multiples fonctions : fruitière, brise-vent, de biodiversité.

François Warlop poursuit avec la présentation des travaux de Maurice Chaudière : le greffage sur des souches sauvages existantes. Cette technique a pour atout d'être peu coûteuse en investissement et de préserver et tirer parti de la végétation existante. Cela pourrait être utilisé pour la valorisation des restanques. Cependant, ce savoir doit être transmis (technique de greffage) et il tenir compte de la nécessité du suivi et de l'entretien des greffes réalisées dans le temps. Cela implique notamment pour les arbres greffés une taille de formation par an et des protections contre l'abroustissement.

Un inventaire botanique des restanques sera nécessaire (en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels). Une valorisation expérimentale possible de cette parcelle en restanque serait la comparaison variété greffée vs variété plantée. Le modèle économique pourrait également être testé : quelle viabilité économique pour ces greffages sur souches sauvages ?

Il est rappelé que les aides de la PAC pour l'agroforesterie n'ont pas été déclenchées au niveau du Conseil régional de PACA.

2. Choix de système agroforestier pour la parcelle pilote de Font de Mai

Objectif de la parcelle pilote

Il s'agit de hiérarchiser les différents objectifs du projet. André Gorlier rappelle une condition principale : ce projet se veut issu de l'agriculture biologique. Martine Therond souligne que ce projet est à destination des professionnels mais aussi du « grand public » avec une vocation pédagogique et de création de lien social.

Les éléments principaux à prendre en compte dans la conception du projet sont les suivants :

- Les cultures maraichères sont dominantes dans le paysage agricole d'Aubagne ; les 5 000 m² disponible seront à distribuer selon les cultures ; 70% pourront être réservés au maraichage, le reste aux arbres fruitiers, PPAM et petits fruits.
- La dimension paysagère sera importante sur cette parcelle pilote.
- La partie de recherche/expérimentation pourra s'orienter sur de nouveaux schémas cultureux, également des techniques culturelles simplifiées (par exemple concernant le labour) et les interactions entre les différentes cultures.
- L'eau de ruissellement des restanques pourrait être valorisée par la création d'un bassin de rétention en aval.
- Une haie défensive devra être mise en place sur la partie aval (proche de la route), cette haie pourra également remplir un objectif de biodiversité. Il est proposé de travailler à partir de la haie existante.
- Le problème de gestion des ravageurs se pose (sanglier mais également lapin, rongeurs, etc.).

Contexte territorial : le site de la Font de Mai et le Pays d'Aubagne

Les atouts et les contraintes de chaque parcelle (en restanques et en plaine) sont étudiés. On s'interroge sur les variations de température annuelles sur cette parcelle ; la vigne était cultivée ancestralement sur des sites voisins. A. Gorlier transmettra l'aérodologie du site ; A Villeneuve fournira des photographies aériennes.

Des synergies existent sur le territoire : avec le CFPPA de Valabre, le CETA, la station de compostage. F. Warlop ajoute que dans l'optique de la mise en place de vergers-maraichers, cette parcelle pourra s'inscrire dans le cadre du réseau SMART.



Cultures pressenties

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, des systèmes agroforestiers existaient par le passé : en hiver des choux étaient cultivés entre les rangs de vigne.

Concernant le maraichage, la culture de variétés anciennes pourrait répondre à une demande locale et serait plus facile d'exploitation. Le maraichage reste la culture prioritaire, en tant que système agricole dominant à Aubagne. Pour les fruitiers, des scions plus âgés, de variétés rustiques et/ou anciennes pourront être plantés. Il s'agira de trouver des cultures de plantes à parfum, aromatiques et médicinales PPAM adaptées au couvert forestier, au sol calcaire et sec.

Arbres fruitiers	maraichage	PPAM	Petits fruits
Pêcher	Diversifié	Ginseng	Cassis
Abricotier		Helicrise	Groseillier
Cerisier	Dont :	Bourache	framboisier
Amandier	Choux perpétuel	Nigel	
Figuier	Ail	Onagre	
Grenadier	Oignon pérenne	(Lin)	
pistachier			
Prunier			
Kiwi/ kiway			
vigne			

Suite pour la conception du projet

Il reste à définir l'aménagement du site, notamment :

- L'implantation des haies (nombre d'étages de végétation, orientation, essences)
- Les lignes culturales (orientation, structure, composition)
- Les modes de gestion

Annexe

Document : Proposition d'aménagements agroforestiers, co-construit avec le groupe de travail.